



Par Bertin DJITRINOU. Tamtam-afrik

Il se tient au Palais des Congrès de Cotonou les 5, 6, et 7, la première édition du Forum des Acteurs de l'Importation des pays membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Organisée conjointement par la Commission de la CEDEAO et le Réseau des Experts pour l'Entreprise et le Commerce de la CEDEAO, en partenariat avec le Centre du Commerce International (CCI) de Genève et le Gouvernement de la République du Bénin, la toute première édition du Forum des Acteurs de l'Exportation de la CEDEAO dont le thème central est : »Impact du Schéma de libéralisation des Echanges de la CEDEAO sur le développement des chaînes de valeurs régionales dans le secteur agro-industriel :cas de la mangue et de l'huile de palme »,de par ses objectifs, s'inscrit parfaitement dans le cadre des efforts des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO visant à relever avec succès certains défis de la mondialisation. Comme madame la Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, représentant le Chef de l'Etat à la cérémonie d'ouverture officielle de ce forum, le programme d'appui au renforcement des capacités en commerce international au service de l'Afrique (PACCIA II) mis en place par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO depuis 2009, a permis aux experts d'identifier et de retenir des secteurs et groupes de produits porteurs pour le développement économique de l'ensemble des pays de la CEDEAO. Trois produits leaders ont été donc retenus pour toute la région CEDEAO. Il s'agit de : la mangue, l'anacarde, et l'huile de palme. Ainsi, l'initiative prise de réunir le présent forum des acteurs de l'exportation de la CEDEAO est motivé par trois faisceau de besoins à savoir : le besoin d'apprécier, après 10 années de mise en œuvre, l'impact du Schéma de libéralisation des Echanges qui, a priori, a été mis en place pour relancer et dynamiser les échanges intra-régionaux ; le besoin de mettre en place un cadre régional pour la promotion des exportations et de la compétitivité des entreprises ;et le besoin de disposer d'un cadre régional de concertation des Agences de Promotion des Exportations.{jcomments on}